



Consultables et téléchargeables sur
www.saintgermainbouclesdeseine.fr



En chiffres

Aujourd'hui :

334 000
habitants

83 km
de pistes cyclables

12 km
de doubles sens cyclables

26 km
de bandes cyclables

77 km
de zones apaisées (zone
30 ou de rencontre)

3 280
places de stationnement
vélo en gare et
station de tramway
(dont 482 places sécurisées).

La Boucle en vélo, le bon plan !

Pendant longtemps, la voiture a été considérée comme le moyen de transport de l'avenir. Aujourd'hui, ce temps est révolu : les cyclistes et les réseaux de pistes cyclables semblent dominer la majorité des villes. Chatou n'échappe pas à cette tendance et privilégie depuis plusieurs années la circulation douce. Des aménagements importants sont en cours de réalisation ou en réflexion dans le cadre des grands projets de la Ville (Promenade des Landes, Cœur d'Europe et boulevard de la République).

C'est pourquoi elle soutient et adhère totalement au « Plan vélo », élaboré dès 2018 par la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), dans le prolongement de celui de la Région (2017) et de l'État (2018).

L'objectif ? Accorder davantage de place aux mobilités douces et faciliter la pratique du vélo au quotidien à Chatou mais également sur tout le territoire de la Boucle de Seine. Alors pédalons ensemble sur ce chemin écologique !



1/3 des actifs résidents restent sur le territoire pour travailler. Leurs déplacements se font à **51 %** en voiture et **17 %** en transport en commun. Les échanges avec Paris et les Hauts-de-Seine représentent les deux tiers des flux domicile-travail et s'effectuent à plus de **50 %** en transport en commun.

© Christel Pigeon

Demain :

80 km
d'itinéraires cyclables

20 stations de gonflage
et réparation dès 2019.

16 équipements
de stationnement
Véligo d'ici 2022.

Des **comptages**
vélos annuels

Des campagnes de
marquage
vélo toute l'année

Le « Plan vélo », quesako ?



Le territoire de la Boucle de Seine dispose d'un environnement et d'un patrimoine exceptionnels qui en fait un emplacement privilégié aux portes de Paris. Pour préserver ce bien précieux et répondre aux enjeux de demain, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) a décidé de placer la circulation douce au cœur de sa politique. La priorité est donc donnée aux usagers de transport durable en accompagnant le développement et la pratique du vélo au quotidien pour le plus grand nombre.

Ainsi, le 9 mai dernier, le Conseil communautaire a adopté la première phase du « Plan vélo » élaboré en étroite collaboration avec les dix-neuf communes (Aigremont, Bezons, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, L'Étang-la-Ville, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux et Sartrouville) et un Comité Vélo, composé d'usagers du vélo au quotidien de chaque commune et d'associations du territoire. ■



Aujourd'hui l'usage du vélo, pour se déplacer ou se promener, est en plein essor. Mais à quand remonte l'invention de ce mode de transport ? Commençons par l'invention de la roue,

élément essentiel du vélo ! Elle a été inventée au sud de la Mésopotamie, probablement vers 3 500 avant notre ère. Mais il faut attendre plus de 5 000 ans avant que l'homme n'utilise cette invention pour créer l'ancêtre du vélo... L'origine du vélo est généralement attribuée au baron allemand Karl Von Drais qui invente en 1817 un drôle d'engin, qu'il nomme « la draisienne ». Dans un brevet français de 1818, ce même véhicule est appelé « vélocipède », son but étant « de faire marcher une personne avec une grande vitesse » (véloce = rapide et pède = pied). La première bicyclette était née ! Au fil du temps et des progrès techniques, cette bicyclette ne va cesser de s'améliorer pour arriver au vélo que l'on utilise actuellement...

L'importance du vélo ne doit pas être sous-estimée : son évolution a donné à l'homme son premier moyen de transport à deux roues à propulsion humaine. Il est également un symbole de progrès, de plaisir, de divertissement et de liberté... mais il incarne aussi l'espoir face aux problèmes écologiques existants.

80 KM D'ITINÉRAIRES CYCLABLES À CRÉER

Le « Plan vélo » se matérialise notamment par la création de 80 km de réseaux cyclables (plus courts, plus rapides et plus sécurisés) d'ici à 2026 répartis, en trois catégories :

 **Le Réseau Express Vélo – REVe (33 kilomètres)** formera l'armature du réseau cyclable pour les trajets du quotidien vers les pôles d'emploi majeurs d'Île-de-France (La Défense, Paris, Nanterre,

Rueil-Malmaison, Versailles). Il y aura donc cinq liaisons principales :

- Aigremont/Saint-Germain-en-Laye/Rueil-Malmaison,
- Maisons-Laffitte/Bezons/Nanterre,
- Le Pecq/Carrières-sur-Seine/Houilles,
- Saint-Germain-en-Laye/L'Étang-la-Ville
- Saint-Germain-en-Laye/Versailles.

L'objectif est de créer des aménagements sécurisés pour que les salariés privilégient le vélo à la voiture. L'itinéraire choisi doit aussi permettre aux usagers d'être le plus rapidement possible sur leurs lieux de travail.

 **Un réseau complémentaire (29 kilomètres)** permettra l'accessibilité aux gares et stations, ainsi qu'aux principaux lieux de vie de l'agglomération (établissements scolaires, commerces...).

 **Un réseau d'itinéraires touristiques (18 kilomètres)** assurera la continuité des aménagements sur les berges de Seine et favorisera l'accès à certains sites touristiques et aux forêts.

Rouler en toute sécurité

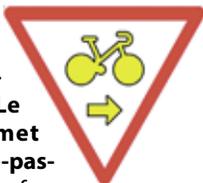


La pratique du vélo est déjà bien ancrée chez les Catoviens et dans les villes environnantes, tant pour les trajets du quotidien que pour les loisirs. Les aménagements existants sont donc déjà largement empruntés mais il existe plusieurs discontinuités qui freinent une grande partie de la population à utiliser le vélo. Le but de ce « Plan vélo » est d'y remédier et de prévoir les aménagements nécessaires.

LES POINTS D'AMÉLIORATION

1 Améliorer les franchissements de Seine et des infrastructures routières (RN13) par la création de passerelles ou d'encorbellements sur les ponts existants (Bougival, Le Pecq, Chatou et Maisons-Laffitte/Sartrouville), coupures urbaines dissuasives. (Plus d'infos : cf. guide "Plan vélo").

2 Faciliter les déplacements des cyclistes en généralisant le « cédez-le-passage cycliste ». Le Code de la route permet d'instaurer des « cédez-le-passage cyclistes » aux carrefours pour les mouvements de tourne-à-droite, tout droit et de tourne-à-gauche afin de faciliter la circulation des cyclistes. Ils leur permettent de franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt, sous réserve de céder le passage à tous les usagers, particulièrement les piétons bénéficiant du feu « vert ».



3 Se repérer aisément et développer une signalisation innovante. Le « Plan vélo » prévoit une signalétique spécifique et innovante visant à accompagner les usagers tout au long de leur itinéraire par un marquage signifiant, lisible et continu, qui sera déployé dès cette année : indications de direction et des stations de gonflage, code couleur, temps de parcours... **Et contribuer au géo-référencement** sur les plateformes de préparation d'itinéraires (Geovélo – cf. page 27-, Google map...) et sur l'ensemble des sites touristiques. ■



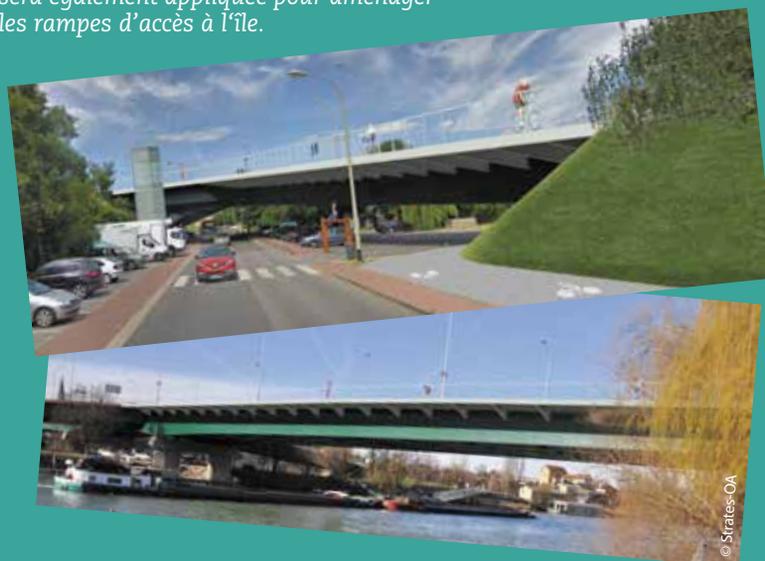
Dans le cadre du projet de prolongement du RER E (EOLÉ) à l'ouest, la Communauté d'agglomération a porté la réalisation d'une liaison douce entre Nanterre et Bezons au moyen d'une passerelle en encorbellement au nouveau pont ferroviaire d'EOLÉ.

Elle permettra de relier le territoire en circulation douce aux pôles d'emploi et universitaires de La Défense et Nanterre. Exemple : gare de Houilles/Carrières-sur-Seine – La Défense, 15 minutes à vélo.

Pont de Chatou

Actuellement, le pont ne permet pas le franchissement de la Seine et l'accès à l'Île des Impressionnistes de façon sécurisée car le trottoir est mutualisé avec celui des piétons et les rampes d'accès à l'île ne sont pas aménagées.

Le projet du « Plan vélo » consiste à élargir le trottoir sud pour y aménager une piste cyclable sécurisée d'ici 2026. Cette solution sera également appliquée pour aménager les rampes d'accès à l'île.



Un stationnement facilité et sécurisé

Utiliser son vélo pour aller à la gare ou sur son lieu de travail, c'est bien... mais où l'accrocher ? Il arrive fréquemment que tous les emplacements soient utilisés. Le stationnement est un maillon indispensable de la chaîne de déplacement à vélo. Il est souvent négligé en quantité, en qualité, voire en sécurité. **Le « Plan vélo » a donc pour objectif de renforcer le stationnement vélo aux abords des gares mais aussi en ville.**

Comment ?

Par l'équipement des 16 gares et stations de tramway du territoire en station Véligo d'ici 2022.



Par un soutien financier aux communes dès 2019 pour la création de places de stationnement vélo en ville à proximité d'équipements scolaires, de commerces, d'administrations, d'équipements publics et culturels, de zones d'activité économique, d'espaces de loisirs ou d'équipements sportifs.

Et des préconisations pour inciter les communes à créer des places de stationnement vélo de préférence sur la voirie, en lieu et place d'une place de stationnement voiture (5 à 6 arceaux peuvent y être aménagés soit 10 à 12 places) et les sensibiliser sur le choix du mobilier adapté, exemple : attacher un vélo en deux points (roue et cadre), pour limiter le risque de vol. ■

NE LAISSEZ PLUS VOTRE "PETITE REINE" À LA CAVE, AYEZ LE « RÉFLEXE VÉLO »



À Chatou, une station de gonflage est installée depuis la rentrée à la gare.



Prendre son vélo tous les matins doit devenir une habitude...

Avec le « Plan vélo », la CASGBS souhaite faire la promotion de l'utilisation du vélo et créer de nouveaux services et outils à destination des usagers :

Des stations de gonflage et de réparation en libre-service seront installées dès 2019 sur l'ensemble du territoire.

Des bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique (VAE) sont également prévues ainsi que des aires de repos pour cyclistes. Un

À Chatou

Une station Véligo bientôt installée.

Pour bénéficier de ce service, il faut avoir un Pass Navigo chargé et un abonnement est à souscrire auprès de Véligo (30 € maximum pour un abonnement annuel).



DR

espace « info vélo » sera développé au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal (Saint-Germain-en-Laye). La CASGBS participera à la création d'une maison du vélo (gare de Houilles/Carrières) et soutient la création d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique, Véligo Location. www.veligo-location.fr

Avec cette politique cyclable volontariste, les élus de l'Agglomération veulent apporter une alternative forte à la voiture et à ses nombreuses nuisances. À travers ce « Plan vélo », la CASGBS met donc tout en œuvre pour encourager la pratique quotidienne du vélo : rouler en sécurité, stationner facilement, disposer de services de proximité et d'outils innovants pour se déplacer. La pratique du vélo au quotidien est une réalité sur le territoire.

L'ambition de la CASGBS est d'accompagner et de développer cette pratique à travers les différents axes développés.

Elle observera l'évolution de la pratique cyclable sur son territoire en se basant sur une campagne annuelle de comptage vélo sur plus de cinquante points répartis sur l'ensemble du territoire. Une première évaluation a été réalisée, notamment à Chatou, du 9 au 15 septembre.

Enfin, la Communauté d'agglomération poursuivra ses actions de promotion de l'utilisation du vélo et de ses bienfaits lors de la Fête du Vélo ou de la Semaine Européenne de la Mobilité... aux côtés des nombreuses associations du territoire qui ont œuvré à élaborer ce « Plan vélo ». ■

Semaine Européenne de la Mobilité

Du 14 au 22 septembre

De nombreuses animations sont organisées dans toutes les villes du territoire, par la Communauté d'agglomération, pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de transport et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Et si vous montriez le bon exemple en enfourchant votre vélo cette semaine-là ! Programme sur www.casgbs.fr



À Chatou
Dimanche 22 septembre de 10h30 à 17h30

Circuit touristique à bord d'une navette électrique (départ toutes les 40 minutes) dans l'Île des Impressionnistes. Profitez-en pour découvrir les animations organisées sur le hameau Fournaise, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.

www.chatou.fr > Agenda

Le saviez-vous ?



Alvy Cycle magasin de vélos, géré par Laure et Yohan Bouteloup spécialistes et passionnés de vélos, vous propose une surface de vente de vélos de tous types (vélos de ville, de course, électrique, VTT et VTC, BMX), d'accessoires et d'habillement pour cyclistes, ainsi qu'un atelier de réparation et de lavage.

- du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
- le samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
- fermé dimanche et lundi

Tarifs et renseignements :
92 route de Maisons – 01 30 53 63 91
www.alvy-cycle.com



Le Triporteur entretient et répare votre vélo.
Cette remorque, installée place Maurice Berteaux, abrite un atelier et un grand stock de pièces pour tous types de vélos. Retrouvez le Triporteur tous les 2^{es} et 4^{es} mercredis et samedis de chaque mois, de 7h à 20h.

Tarifs et pré-devis : www.letriporteur.org

STOP AUX VOLS, MARQUEZ VOTRE VÉLO !

Qui ne s'est jamais fait voler un vélo accroché dans la rue, à la gare ou même dans le local de sa résidence ? L'un des premiers freins à la pratique régulière du vélo est le vol ! En France chaque année, plus de 300 000 ménages sont victimes d'un vol de vélo... ce qui représente 10 % des ventes de vélos. Un chiffre en-dessous de la réalité car les victimes ne déclarent pas toujours le vol de leur vélo (pas de photo, pas de descriptifs précis à faire...). Aujourd'hui, un vélo volé retrouvé par la Police ne peut être rendu à son propriétaire faute de pouvoir l'identifier. C'est pourquoi, la CASGBS met à disposition des villes du territoire une machine de marquage vélo afin de réaliser des campagnes ponctuelles de marquage. De quoi dissuader les voleurs...



Le dispositif BICYCODE consiste à marquer sur le cadre un numéro unique et préenregistré dans un fichier accessible sur www.bicycode.org, dans lequel vous pourrez renseigner vos coordonnées. Si votre vélo est volé et qu'il fait partie des 40 % de vélos volés retrouvés, il vous sera restitué. ■

www.bicycode.org

À Chatou, la Police Municipale a organisé deux ateliers de marquage vélo* les 14 et 15 septembre, sur les marchés Berteaux et Maupassant, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité.

**(habituellement payant, offert par l'Agglo pour la SEM)*

GEOVELO : SUIVEZ LE GUIDE !



Une appli mobile gratuite qui facilite votre quotidien.

Geovelo, qui se déploie sur l'agglomération en partenariat avec la CASGBS, est un véritable GPS Vélo qui vous guide en vocal et en visuel sur des itinéraires adaptés aux cyclistes. Il choisit en priorité les pistes et bandes cyclables, les rues les moins fréquentées par les automobiles et à faible relief pour assurer confort, sécurité et tranquillité. Et à l'arrivée, Geovelo vous indique les arceaux et parkings pour accrocher votre vélo. Tous les aménagements vélos sont aussi repérables sur votre parcours : bornes de gonflage, répara-

teurs de vélo, points d'eau potable... Chaque utilisateur peut se créer un espace personnel avec ses informations : distance parcourue, temps d'activité, vitesse moyenne et dénivelé positif parcouru. Toutes les recherches d'itinéraires sont conservées. L'utilisateur peut également enregistrer ses adresses favorites (domicile, travail...) et devenir actif en signalant une anomalie (problèmes de voirie, travaux...). L'appli est en constante évolution. ■

www.geovelo.fr